



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi, 14 décembre 2015  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 5.1 Nomination au sein de divers comités
  - 5.2 Désignation de l'autorité compétente en regard du règlement n° 0693 concernant les nuisances, la salubrité et ses amendements
  - 5.3 Vente du lot 5 360 952 du cadastre du Québec situé sur la rue Pierre-Caisse – Immochoc inc.
  - 5.4 Soutien financier – Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc.
  - 5.5 Procédures judiciaires – Requête en mandamus, en nullité, en inopposabilité et en jugement déclaratoire par Carrière Bernier Itée et 9088-7662 Québec inc.
  - 5.6 Approbation de la contribution financière 2016 au service de transport adapté
6. **Finances municipales**
  - 6.1 Publication des prévisions budgétaires 2016
7. **Ressources humaines**

— — — —

8. **Loisirs et bibliothèques**

- 8.1 Adoption du document « Demande de soutien financier : directives au demandeur »

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

- 9.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 – Travaux prévus

- 9.2 Octroi du contrat suivant :

9.2.1 SA-037-IN-15 Travaux d'aménagement du parc Alphonsine-Ranger – phase II

9.2.2 SA-040-IN-15 Services d'exploitation aux ouvrages d'assainissement des eaux usées

- 9.3 Dépense supplémentaire – Honoraires professionnels – Travaux de réaménagement de l'entrée sud du centre-ville

10. **Toponymie et circulation**

— — — —

11. **Travaux publics**

- 11.1 Octroi des contrats suivants :

11.1.1 SA-2349-TP-15 Location de système GPS clé en main

11.1.2 SA-2353-TP-15 Fourniture et installation d'une boîte-atelier neuve avec équipements et accessoires

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et décision relatives à des demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale

13.1.1 PIIA-2015-3619 Gaudette, Gaudette, Arès C.P.A. SENC – Immeuble situé au 176, rue Jacques-Cartier Nord

13.1.2 PIIA-2015-3621 Réal Boulanger – Immeuble situé au 300, rue Champlain

## 13.2 Adoption du premier projet des règlements suivants :

### 13.2.1 Règlement n° 1420

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'assujettir les zones situées en bordure du boulevard Saint-Luc, entre les rues Savard et Champlain, et les zones situées en bordure du boulevard Séminaire Nord, entre les boulevards Saint-Luc et Gouin, au nouveau secteur de P.I.I.A « Artères commerciales »;
- d'assujettir la zone P-1836 délimitée au nord par la rue Mayrand, à l'est par le boulevard Séminaire Nord et au sud par la rue Coderre, au nouveau secteur de P.I.I.A « Artères commerciales »;
- d'assujettir la zone C-5583, délimitée au nord par l'avenue Conrad-Gosselin et au sud par la rue Guertin; la zone C-3044, délimitée au nord par la 4<sup>e</sup> Avenue, à l'est par le boulevard d'Iberville et au sud par la 2<sup>e</sup> Avenue; la zone C-1053, délimitée au nord par la rue Normand, à l'est par le boulevard du Séminaire Nord, au sud par la rue Victor-Hugo et à l'ouest par la rue Payette; la zone C-1030, délimitée à l'est par la rue Champlain, au sud par la rue Lesieur et à l'ouest par le boulevard du Séminaire Nord; la zone C-1070, délimitée au nord par la rue Saint-Louis et à l'est par le boulevard du Séminaire Nord et la zone C-2617, délimitée au nord par la rue Courville et à l'est par le boulevard Saint-Luc, au secteur de P.I.I.A. « Projets intégrés commerciaux »;
- d'assujettir la zone C-5501, délimitée au nord par l'autoroute Vallée-des-Forts, au sud par la rue Arcand et à l'ouest par le boulevard d'Iberville, et la zone C-2112, délimitée au nord par la rue Albert, à l'est par l'autoroute Vallée-des-Forts et à l'ouest par le boulevard Saint-Luc, au secteur de P.I.I.A « Bordures autoroutières »

### 13.2.2 Règlement n° 1423

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but:

- de créer 2 zones, à même une partie de la zone C-1081, située au nord de la rue Saint-Jacques près de l'intersection du boulevard Industriel;
- d'autoriser les usages industriels à savoir : I1-15-03 (Fabrication de produits d'architecture ou d'éléments de charpentes métalliques), I1-15-08 (Atelier d'usinage, fabrication de produits tournés, vis, écrous ou boulons) et I1-15-16 (Fabrication de produits en acier), dans la zone C-1081, ainsi modifiée;
- de conserver les usages de la classe 1, 2, 3, 7 et 9 du groupe commerce et service (C) présentement autorisés , ainsi que les usages industriels du groupe industrie (I) spécifiquement permis dans la nouvelle zone C-1436, située à proximité de la rue Panet;
- de conserver les usages de la classe 1, 2, 3, 7 et 9 du groupe commerce et service (C) présentement autorisés et de retirer les usages industriels du groupe industrie (I), spécifiquement permis dans la nouvelle zone C-1437, située à proximité de la rue Saint-Jacques;

- d'interdire dans ces zones C-1081, C-1436 et C-1437 l'entreposage extérieur »

### 13.2.3 Règlement n° 1424

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone du groupe communautaire (P), à même une partie de la zone H-3011, située au sud de la 9<sup>e</sup> Avenue, au nord de la 8<sup>e</sup> Avenue et à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Avenue et d'y autoriser les usages P1-04 (Service municipal ou gouvernemental) et C4-03 (Services communautaires) »

## 13.3 Adoption du projet de règlement suivant :

### 13.3.1 Règlement n° 1415

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but :

- d'abroger les secteurs de PIIA « MacDonald » et Saint-Luc »;
- de créer un nouveau secteur de PIIA intitulé « Artères commerciales », qui englobera les zones apparaissant au plan de zonage qui sont situées le long des boulevards Saint-Luc et Séminaire;
- d'inclure de nouvelles zones aux secteurs de PIIA « Projets intégrés commerciaux » et « Bordures autoroutières » ;
- d'intégrer des critères et objectifs environnementaux au « secteur de PIIA : Saint-Louis » »

## 14. **Transport et mobilité urbaine**

### 14.1 Modifications à l'horaire de certains circuits d'autobus

## 15. **Avis de motion**

### 15.1 Règlement n° 1415

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but :

- d'abroger les secteurs de PIIA « MacDonald » et Saint-Luc »;
- de créer un nouveau secteur de PIIA intitulé « Artères commerciales », qui englobera les zones apparaissant au plan de zonage qui sont situées le long des boulevards Saint-Luc et Séminaire;
- d'inclure de nouvelles zones aux secteurs de PIIA « Projets intégrés commerciaux » et « Bordures autoroutières » ;
- d'intégrer des critères et objectifs environnementaux au « secteur de PIIA : Saint-Louis »

### 15.2 Règlement n° 1420

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'assujettir les zones situées en bordure du boulevard Saint-Luc, entre les rues Savard et Champlain, et les zones situées en bordure du boulevard Séminaire Nord, entre les boulevards Saint-Luc et Guoin, au nouveau secteur de P.I.I.A « Artères commerciales »;
- d'assujettir la zone P-1836 délimitée au nord par la rue Mayrand, à l'est par le boulevard Séminaire Nord et au sud par la rue Coderre, au nouveau secteur de P.I.I.A « Artères commerciales »;
- d'assujettir la zone C-5583, délimitée au nord par l'avenue Conrad-Gosselin et au sud par la rue Guertin; la zone C-3044, délimitée au nord par la 4<sup>e</sup> Avenue, à l'est par le boulevard d'Iberville et au sud par la 2<sup>e</sup> Avenue; la zone C-1053, délimitée au nord par la rue Normand, à l'est par le boulevard du Séminaire Nord, au sud par la rue Victor-Hugo et à l'ouest par la rue Payette; la zone C-1030, délimitée à l'est par la rue Champlain, au sud par la rue Lesieur et à l'ouest par le boulevard du Séminaire Nord; la zone C-1070, délimitée au nord par la rue Saint-Louis et à l'est par le boulevard du Séminaire Nord et la zone C-2617, délimitée au nord par la rue Courville et à l'est par le boulevard Saint-Luc, au secteur de P.I.I.A. « Projets intégrés commerciaux »;
- d'assujettir la zone C-5501, délimitée au nord par l'autoroute Vallée-des-Forts, au sud par la rue Arcand et à l'ouest par le boulevard d'Iberville, et la zone C-2112, délimitée au nord par la rue Albert, à l'est par l'autoroute Vallée-des-Forts et à l'ouest par le boulevard Saint-Luc, au secteur de P.I.I.A « Bordures autoroutières »

### 15.3 Règlement n° 1423

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but:

- de créer 2 zones, à même une partie de la zone C-1081, située au nord de la rue Saint-Jacques près de l'intersection du boulevard Industriel;
- d'autoriser les usages industriels à savoir : I1-15-03 (Fabrication de produits d'architecture ou d'éléments de charpentes métalliques), I1-15-08 (Atelier d'usinage, fabrication de produits tournés, vis, écrous ou boulons) et I1-15-16 (Fabrication de produits en acier), dans la zone C-1081, ainsi modifiée;
- de conserver les usages de la classe 1, 2, 3, 7 et 9 du groupe commerce et service (C) présentement autorisés , ainsi que les usages industriels du groupe industrie (I) spécifiquement permis dans la nouvelle zone C-1436, située à proximité de la rue Panet;
- de conserver les usages de la classe 1, 2, 3, 7 et 9 du groupe commerce et service (C) présentement autorisés et de retirer les usages industriels du groupe industrie (I), spécifiquement permis dans la nouvelle zone C-1437, située à proximité de la rue Saint-Jacques;
- d'interdire dans ces zones C-1081, C-1436 et C-1437 l'entreposage extérieur »

### 15.4 Règlement n° 1424

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone du groupe communautaire (P), à même une partie de la zone H-3011, située au sud de la 9<sup>e</sup> Avenue, au nord de la 8<sup>e</sup> Avenue et à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Avenue et d'y autoriser les usages P1-04 (Service municipal ou gouvernemental) et C4-03 (Services communautaires) »

## 16. **Règlements**

### 16.1 **Règlement n° 1361**

« Règlement autorisant le paiement des coûts attribuables à la municipalité pour des honoraires professionnels et travaux du ministère des Transports du Québec dans le cadre de la reconstruction du pont Gouin, décrétant une dépense n'excédant pas 19 245 000 \$ et un emprunt à cette fin »

### 16.2 **Règlement n° 1362**

« Règlement autorisant le paiement des coûts attribuables à la municipalité pour les travaux du ministère des Transports du Québec et relatifs aux travaux municipaux à être réalisés aux approches du futur pont Gouin, incluant la réalisation par la Ville de certains travaux municipaux, décrétant une dépense n'excédant pas 4 488 000 \$ et un emprunt à cette fin »

### 16.3 **Règlement n° 1383**

« Règlement autorisant le paiement des honoraires professionnels pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres en vue de la réalisation de travaux de réaménagement des rues France et Clermont, décrétant une dépense n'excédant pas 140 000 \$ et un emprunt à cette fin »

### 16.4 **Règlement n° 1409**

« Règlement modifiant le règlement n° 0692, tel que modifié par les règlements n<sup>os</sup> 0708, 0735, 0754, 0776, 0823, 0882, 0920, 0974, 1067, 1119, 1139, 1178, 1233 et 1294, relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation »

### 16.5 **Règlement n° 1418**

« Règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2016 »

### 16.6 **Règlement n° 1419**

« Règlement modifiant le règlement n° 0225 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

### 16.7 **Règlement n° 1421**

« Règlement autorisant le paiement des honoraires professionnels pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres en vue de la réalisation de travaux de construction relatifs au prolongement du collecteur pluvial, situé entre les rues Saint-Michel et Saint-Jacques, phase II, décrétant une dépense de 93 000 \$ et un emprunt à cette fin »

## 17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17.1 Déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Jean Fontaine.

18. **Correspondance**
19. **Période de questions**
20. **Communications des membres du conseil au public**
21. **Levée de la séance**